

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LIQUITEX PROFESSIONAL SPRAY PAINT

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LIQUITEX PROFESSIONAL SPRAY PAINT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Peinture des Beaux Arts

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ColArt International Holdings Ltd.
The Studio Building
21 Evesham Street
London
W11 4AJ
United Kingdom
+44 (0)208 424 3200
R.Enquiries@colart.co.uk

Personne à contacter Regulatory Manager

Fabricant ColArt International SA
5 Rue Rene Panhard
Z.I .Nord
72021 Le Mans Cedex 2
+33 2 43 83 83 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to 17:00 GMT Language English.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Aerosol 2 - H223, H229

Dangers pour la santé humaine Non classé.

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) ;R10.
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H223 Aérosol inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

LIQUITEX PROFESSIONAL SPRAY PAINT

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ethyl Alcohol 18-27		
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX
Classification		
Flam. Liq. 2 - H225		
Eye Irrit. 2 - H319		
OXYDE DE DIMÉTHYLE 10-30%		
Numéro CAS: 115-10-6	Numéro CE: 204-065-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119472128-37
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Gas 1 - H220		F+;R12
Press. Gas		
ACÉTONE 0.1-3.5		
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49-xxxx
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 2 - H225		F;R11 Xi;R36 R66 R67
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H336		
MÉTHANOL <1%		
Numéro CAS: 67-56-1	Numéro CE: 200-659-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-xxxx
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 2 - H225		F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25
Acute Tox. 3 - H301		
Acute Tox. 3 - H311		
Acute Tox. 3 - H331		
STOT SE 1 - H370		

LIQUITEX PROFESSIONAL SPRAY PAINT

PROPANE-2-OL <1%	
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-xxxx	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11 Xi;R36 R67
TRIÉTHYLAMINE <1%	
Numéro CAS: 121-44-8	Numéro CE: 204-469-4
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Corr. 1A - H314 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 STOT SE 3 - H335 Eye Dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11 C;R35 Xn;R20/21/22
Polyethylene glycol octylphenyl ether <0.3%	
Numéro CAS: 9036-19-5	
Classification Aquatic Chronic 3 - H412	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -
ACÉTATE DE MÉTHYLE <1%	
Numéro CAS: 79-20-9	
Numéro CE: 201-185-2	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11 Xi;R36 R66 R67

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition

Ethyl Alcohol has a specific Concentration limit of >50% for causes serious eye irritation (H319). Therefore this classification is not applied to the product., Contient SVHC, CAS 9036-19-5 ≥ 0.1%. Uniquement pour Deep Yellow Hue, Cadmium Red Light Hue, Quina Magenta, Prusian Blue 5, Prusian Blue Hue, Phthalo Blue (Red Shade), Turquoise, Brilliant Blue, Phthalo Green (Blue shade) 6, 5, Permanent Green Deep, Emerald Green, HK Green H P, Permanent SAP green, Permanent Viridian Hue, Hue 5.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais.

LIQUITEX PROFESSIONAL SPRAY PAINT

Inhalation	Garder la personne touchée éloignée de la chaleur, des étincelles et des flammes. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Si du liquide est entré en contact avec les yeux, procéder comme suit. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.
---------------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. INFLAMMABLE. Peut exploser à la chaleur ou à l'exposition aux flammes ou étincelles.
-----------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.
--	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Laisser de petites quantités s'évaporer, si on peut le faire sans danger. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

LIQUITEX PROFESSIONAL SPRAY PAINT

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Eliminer toute source d'inflammation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ethyl Alcohol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

OXYDE DE DIMÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1920 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

ACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 750 ppm 1800 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

MÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

PROPANE-2-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

TRIÉTHYLAMINE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 10 ppm(S) 40 mg/m³(S)

ACÉTATE DE MÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 610 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 250 ppm 760 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

LIQUITEX PROFESSIONAL SPRAY PAINT

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
Mesures d'hygiène	NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Couleurs diverses.
Odeur	Solvants organiques.
Point d'éclair	<40°C
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: 1.8
Autre inflammabilité	Distance d'inflammation de l'aérosol: 30 cm
Température d'auto-inflammabilité	> 400°C
Commentaires	Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
----------------------------	-----------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Eviter les conditions suivantes: Chaleur, étincelles, flammes.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.
--	--

SECTION 11: Informations toxicologiques

LIQUITEX PROFESSIONAL SPRAY PAINT

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 18 993,35

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Indéterminé.

ETA cutanée (mg/kg) 56 980,06

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Indéterminé.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 569,8

Inhalation	Les vapeurs à fortes concentrations sont narcotiques. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents. Une exposition prolongée ou répétée aux vapeurs à fortes concentrations peut provoquer les effets néfastes suivants: Nausées, vomissements. Mal de tête. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Voie d'exposition	Inhalatoire
Organes cibles	Système nerveux central Système respiratoire, poumons
Symptômes	A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Vertiges. Arythmie (déviation du rythme cardiaque normal).

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes Indéterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité "Très volatile, évaporation rapide dans l' air"

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

LIQUITEX PROFESSIONAL SPRAY PAINT

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange.
Méthodes de traitement des déchets	Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Classe déchet	08 01 11* - waste paint and varnish containing organic solvents or other dangerous substances

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS, FLAMMABLE
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS, FLAMMABLE
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS, FLAMMABLE
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

LIQUITEX PROFESSIONAL SPRAY PAINT

d'environnement

Législation UE

Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.
 Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
 Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.
 Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
 Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	28/07/2015
Révision	9
Remplace la date	18/06/2015
Phrases de risque dans leur intégralité	R10 Inflammable. R11 Facilement inflammable R12 Extrêmement inflammable. R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. R34 Provoque des brûlures. R35 Provoque de graves brûlures. R36 Irritant pour les yeux. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Mentions de danger dans leur intégralité	H220 Gaz extrêmement inflammable. H223 Aérosol inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes . H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.